

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 20 décembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUE, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER remplacé par sa suppléante Marie-Paule SOMMABERE, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRÉ, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN, Bernard PIS remplacé par sa suppléante Claudine LANSADE, Robert POURROUQUET, Pierrette SÉGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Etienne BARRÈRE, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Daniel BELLOT, Paul CAPÉLAN, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Jacqueline ROBUTTI, Chantal VERZENI,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Benoît OMNES, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIÉTRO.

SECRETAIRE : Thierry COLAS.

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2013 portant « Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze » qui a engagé le processus de transfert de compétence ci-après : « créer et gérer (par délégation départementale) un service de transport à la demande ».

Sous réserve de l'obtention de la majorité qualifiée, la Communauté de Communes sera compétente à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour mettre en place et gérer le service, la Communauté de Communes doit créer un budget annexe.

La Communauté de Communes souhaite, par ailleurs, confier l'exécution du service à une entreprise de transports, qui facturera le coût de la prestation, Toutes Taxes Comprises, après déduction de la participation forfaitaire des usagers.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** que l'exercice de la compétence transport à la demande est conditionné à son transfert sous réserve de l'obtention de la majorité qualifiée ;

- **DECIDER** de créer un budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2014, non assujéti à la TVA, destiné à la mise en place et à la gestion de ce service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que l'exercice de la compétence transport à la demande est conditionné à son transfert sous réserve de l'obtention de la majorité qualifiée ;
- **DECIDE** de créer un budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2014, non assujetti à la TVA, destiné à la mise en place et à la gestion de ce service.

Pour extrait conforme le 23 décembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE